

**Circulaire à l'attention du secteur de la Santé
et de l'Aide aux personnes**

Bruxelles, le 9 février 2024

**Objet : Introduction digitale des demandes d'agrément et autorisation
via l'outil IRISbox**

Direction Santé et Aide aux personnes
Sante-gezondheid@vivalis.brussels

Madame, Monsieur,

En tant que partenaire privilégié du secteur de la santé et de l'aide aux personnes, nous sommes ravis de partager avec vous les dernières évolutions liées à notre collaboration et à nos efforts continus en matière de modernisation et de numérisation.

Aujourd'hui, nous sommes heureux de vous annoncer que vous pouvez désormais utiliser le portail régional bruxellois [IRISbox](#) pour **introduire toutes vos demandes d'agrément et d'autorisation**. Cette évolution s'inscrit dans notre engagement vers une gestion plus efficace et une simplification des procédures administratives, et répond aux normes établies par le règlement 2018/1724 du Parlement européen et du Conseil du 2 octobre 2018, établissant un portail numérique unique.

En utilisant la plateforme IRISbox, déjà adoptée par la plupart des institutions publiques à Bruxelles, vous pouvez également **consulter et corriger les informations** dont dispose notre administration au sujet de votre institution, garantissant ainsi une collaboration transparente et efficace.

Pour utiliser ces nouvelles fonctionnalités, connectez-vous simplement au portail [IRISbox](#), **cliquez sur l'onglet "Entreprise", et sélectionnez la section "Mes agréments"**. Sur cette page, vous trouverez non seulement les formulaires dédiés pour soumettre vos demandes, mais également un aperçu de tous vos dossiers pour un suivi simplifié et efficace.

Si vous souhaitez consulter toutes vos données d'entreprise, dirigez-vous vers la **section "Gestion"**. **Sous la rubrique "Informations entreprise", vous trouverez un onglet "Données COCOM"**



récapitulant tous les détails et informations dont dispose notre administration.

A noter que le représentant légal de votre institution, connu au sein de la Banque-Carrefour des Entreprises - BCE, a automatiquement accès à IRISbox pour les données de l'institution. S'il ne s'agit pas de la personne mandatée par votre institution à introduire les demandes d'agrément ou d'autorisation, vous pouvez inviter d'autres utilisateurs via le menu de "*Gestion*".

Ces améliorations visent à simplifier vos interactions avec notre administration. Nous sommes convaincus que cette plateforme digitale renforcera notre collaboration en simplifiant vos processus administratifs.

Si vous souhaitez obtenir des informations sur nos procédures d'agrément, questionnaires et autres, nous vous invitons à vous rendre sur notre site Internet: [L'agrément | Vivalis](#). Vous y trouverez également un **manuel d'utilisation** concernant IRISbox.

En cas de questions, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante: agreements-erkenningen@vivalis.brussels.

Nous sommes à votre disposition pour vous assister dans l'utilisation du portail IRISbox et pour répondre à toutes vos interrogations.

Engageons-nous ensemble dans cette transition numérique passionnante avec IRISbox. Nous sommes impatients de poursuivre notre collaboration pour une gestion administrative plus efficace et simplifiée via ce nouvel outil.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Nathalie NOËL
Fonctionnaire dirigeante